

Les Infos de Base

Mercredi 9 octobre 2013
volume 16, numéro 41
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 41 du 9 octobre 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2013, c. 21 et entrées en vigueur au 10 octobre 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 octobre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 41 du 9 octobre 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 40 du 5 octobre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 24 octobre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 40 du 2 octobre 2013, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 39 du 28 septembre 2013.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2013.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 17 septembre 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 21 du 9 octobre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 octobre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 21 du 9 octobre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 octobre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2013.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 28 septembre 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 28 septembre 2013 et contient maintenant 9 328 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, RLRQ, c. **R-10**, ann. I, II.1.

Modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 213161 du 10-09-13, (2013) 145 *G.O.* 2, 4275, aa. 1, 2.

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, RLRQ, c. **R-12.1**, ann. II.

Modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

3 Mise à jour des infobases via l'Internet

URL d'Accès Légal

Infobases de la législation ontarienne

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 213161 du 10-09-13, (2013) 145 G.O. 2, 4275, a. 3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'aide financière aux études, RLRQ, c. **A-13.3**, r. 1, aa. 17, 18, 26, 29, 29.2, 32, 33, 34, 35, 37, 40, 50, 74, 82, 85, 86, 87.1, 88.

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études, 984-2013 du 25-09-13, (2013) 145 G.O. 2, 4611, aa. 1-18.

Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, RLRQ, c. **D-9.2**, r. 2, aa. 11.1, 17, 20, 21, 28.1.

Règlement modifiant le Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, A.M. 2013-12 du 09-07-13, (2013) 145 G.O. 2, 3257, aa. 1-5.

Règlement sur l'exercice des activités des représentants, RLRQ, c. **D-9.2**, r. 10, aa. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8.1, 9, 9.1, 10, 11, 12, 14, 16, 18, 22, 23, 28, ann. I, II.

Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice des activités des représentants, A.M. 2013-12 du 09-07-13, (2013) 145 G.O. 2, 3257, aa. 1-21.

Règlement pour autoriser la circulation de véhicules hors route sur une portion de la route du Portage dont la gestion relève du ministre des Transports, RLRQ, c. **V-1.2**, A.M. 2013 du 27-09-13, (2013) 145 G.O. 2, 4614, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur les commissions portuaires, L.R.C. 1985, ch. **H-1**, abrogée.

Loi maritime du Canada, L.C. 1998, ch. 10, a. 201.

Loi sur les pensions, L.R.C. 1985, ch. **P-6**, a. 32.

Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 156.

Loi sur les allocations aux anciens combattants, L.R.C. 1985, ch. **W-3**, aa. 4, 13.

Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 157, 158.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**.

Décret de remise visant les paiements reçus dans le cadre du Programme de retrait des permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique, TR/2013-104 du 09-10-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2192, nouveau.

Loi sur les terres territoriales, L.R.C. 1985, ch. **T-7**.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (région de South Slave), TR/2013-6, annexe.

Décret modifiant le Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (région de South Slave), TR/2013-105 du 09-10-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2196, a. 1.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Kwets'oot'aa (bras Nord du Grand lac des Esclaves)), TR/2013-106 du 09-10-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2198, nouveau.

Loi sur les Nations Unies, L.R.C. 1985, ch. **U-2**.

Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur la Sierra Leone, DORS/98-400, abrogé.

Règlement abrogeant le Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur la Sierra Leone, DORS/2013-159 du 30-09-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2132, a. 1.

Loi sur le ministère des Anciens Combattants, L.R.C. 1985, ch. **V-1**.

Règlement sur les mesures de

réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, DORS/2006-50, aa. 15, 22, 49 (A), 54 (A), 70, 71, 72.

Règlement modifiant le Règlement sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, DORS/2013-157 du 27-09-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2120, aa. 1-6.

Loi sur les Allocations aux anciens combattants, L.R.C. 1985, ch. **W-3**.

Règlement sur les allocations aux anciens combattants, C.R.C., ch. 1602, a. 28.

Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux anciens combattants, DORS/2013-158 du 27-09-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2127, a. 1.

Loi sur le divorce, L.R.C. **1985 (2^e suppl.), ch. 3**.

Règlement sur le Bureau d'enregistrement des actions en divorce, DORS/86-600, titre intégral, aa. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7-9, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur le Bureau d'enregistrement des actions en divorce, DORS/2013-169 du 30-09-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2174, aa. 1-8.

Loi sur les produits agricoles au Canada, L.R.C. **1985 (4^e suppl.), ch. 20**.

Règlement sur les produits biologiques (2009), DORS/2009-176, aa. 1, 5, 9.

Règlement modifiant le Règlement sur les produits biologiques (2009), DORS/2013-167 du 30-09-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2167, aa. 1-3.

Loi sur les mesures économiques spéciales, L.C. **1992, ch. 17**.

Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye, DORS/2011-51, a. 17.

Règlement modifiant le Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye, DORS/2013-160 du 30-09-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2135, a. 1.

Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, L.C. **1998, ch. 25**.

Règlement sur l'utilisation des terres de la vallée du Mackenzie, DORS/98-429, aa. 1, 3, 4 (A), 5, 6, 9, intertitre précédant l'article 12, 14, 16, 18, 19, 21,

22, 23, 26, 29, 30, 32, 34, 35, 36, 38, 40, 41, ann. 1, 2.

Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des terres de la vallée du Mackenzie, DORS/2013-166 du 30-09-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2159, aa. 1-31.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Mise à jour des infobases via l'Internet

Nous lançons officiellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous utilisons un outil de nimbo-informatique nommé **Wuala de LaCie** (<http://www.wuala.com/>) pour livrer chez vous les infobases.

Cet outil permet :

- Un environnement **sécuritaire** (les serveurs sont situés en Suisse)
- Une mise à jour **instantanée** (vous obtenez les mises à jour des infobases dans l'heure où elles sont versées)
- Une mise à jour **automatisée** (aucune intervention humaine n'est requise)
- L'accès à nos nouveaux produits trop volumineux pour le DVD (Gazette du Canada depuis 1841)
- Une synchronisation unidirectionnelle (le partage se fait en sens unique : vous recevez les mises à jour des infobases du serveur Wuala, mais rien de ce qui est dans votre répertoire de synchronisation n'est partagé avec l'extérieur)

La tarification de lancement de la mise à jour WUALA est de 250\$ par année. Si vous choisissez de ne plus recevoir le DVD par la poste (72\$ par an), votre coût net ne sera que de 178\$ de plus par an.

La mise à jour WUALA ne remplace pas celle par DVD. Cette dernière demeure pour tous ceux qui désirent la conserver.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse wuala@gaudet.qc.ca.

Comme tous nos produits, la mise à jour WUALA est disponible en essai gratuit de 30 jours.

URL d'Accès Légal

Les anciennes URL pour accéder au serveur web d'Accès Légal ([http://server.gaudet.ca:8080/...](http://server.gaudet.ca:8080/)) ont été retirées en septembre.

Assurez-vous que l'URL que vous utilisez débute bien par <http://www.gaudet.qc.ca/...>

plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Infobases de la législation ontarienne

La période d'évaluation des infobases de la législation ontarienne se termine le 10 octobre 2013.

Après cette date, vous tomberez automatiquement en mode d'évaluation vous permettant de voir uniquement les alphanumériques « A » des lois et des règlements ainsi que les années 2013 des lois annuelles et des gazettes.

La tarification de lancement des Infobases ontariennes vous donne un crédit de 50% sur le prix régulier.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse ontario@gaudet.qc.ca.

Comme tous nos produits, les infobases ontariennes sont disponibles en essai gratuit de 30 jours.